



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20260413

DELCCAS2026.04.13-8-DE

DELCCAS 2026.04.13 - 8 : Rapport et Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente, représentant Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président.

Présents : Monsieur Cédric LAUNAY, Monsieur Pierre GUILLARD, Madame Nadia LÉCUYER, Madame Jacqueline LAVAL, Monsieur Marc COHEN, Monsieur Hugo KHEYAR, Madame Emma BERNARD, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Jean-Richard TESSIER, Madame Ghyslaine LOUIS, Madame Françoise BOUCHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, Madame Michèle DORGANS, Madame Rosa JURADO, administrateurs nommés.

Absents excusés et représentés : Monsieur Pierre-Michel DELECROIX, Président du CCAS, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L 2312-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015 et, notamment son article 107 impliquant la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire, joint en annexe,

Considérant l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2026,

Considérant que ce rapport doit donner lieu à un débat,

Après examen et délibéré

Prend acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026 du CCAS de Saint-Maur-des-Fossés.

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,


Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS

Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

16/04/2025

et de la publication électronique le

21/04/2026

Pour le Président,
Le Directeur,



